

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRIVE POURQUOI S'EN PRIVER ?

Paris, le 21 mai 2021 - Les 200 cliniques psychiatriques privées, en France, permettent un accès rapide à des prises en charge personnalisées et de répondre à l'augmentation des besoins en santé mentale. Les cliniques psychiatriques privées prennent en charge 53 % des épisodes dépressifs, 50 % des troubles du comportement alimentaires, 41 % des addictions et 37 % des troubles névrotiques. Elles sont aussi très engagées dans la prise en charge des soins de réhabilitation psychosociale¹ et post urgences.

Le développement du secteur privé de la psychiatrie depuis plus d'une décennie répond :

- aux difficultés d'accès aux soins
- aux prises en charge spécialisées
- à l'émergence sur l'ensemble des territoires de structures d'hospitalisation de jour, complémentaires à l'hospitalisation complète

Les nouveaux projets mis en œuvre par les établissements de santé privés sont réalisés sans subventions publiques et révèlent un dynamisme et une l'agilité d'un secteur efficient. Les cliniques psychiatriques prennent en charge près de 30 % de l'activité d'hospitalisation complète et représentent seulement 8 % des financements de l'Assurance maladie !

Pourquoi encourager le développement de la psychiatrie privée ?

Les établissements de santé privés de psychiatrie sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire par leur capacité à développer un maillage territorial au service du patient offrant des soins innovants et humains. Les cliniques psychiatriques privées maintiennent une offre médicale tant en ville qu'en établissement de santé sur des territoires ruraux et périurbains.

Il est légitime que les autorités de régulation de l'offre de soins encouragent le développement du secteur privé de psychiatrie :

- une journée d'hospitalisation complète coûte à l'Assurance maladie en moyenne 339 euros dans le secteur public
- seulement 122 euros dans le secteur privé²

¹ Réinsertion et inclusion dans le lieu de vie du patient

² source : données 2018 de l'enquête ATIH, hors forfait journalier

L'hospitalisation privée est engagée pleinement dans les chantiers de réforme de la psychiatrie

Les cliniques psychiatriques sont engagées dans l'amélioration de l'offre de soins dans les territoires en partenariat et en complémentarité de l'hospitalisation publique.

Notre engagement dans les travaux continue à identifier d'importants problèmes de méthode dans la conduite de la réforme. Ces difficultés dans la construction du modèle de financement auront des impacts sur un enjeu : l'adaptation de l'offre de soins à l'évolution des besoins des patients.

Nous devons travailler en complémentarité public, privé dans le contexte sanitaire actuel et de l'augmentation de la demande de prise en charge en santé mentale.

Nous souhaitons une équité dans le traitement des acteurs tant dans l'accès aux dispositifs de soins que de la valorisation des soins réalisés. Le financement de l'Assurance maladie doit couvrir les coûts de prise en charge ce n'est aujourd'hui pas le cas, tant dans le secteur privé que le secteur public.

Pourquoi voulons-nous une évolution de la réforme du financement ?

- Respecter les spécificités des acteurs publics et privés.
- Faciliter l'adaptation des établissements de santé à l'évolution des besoins.
- Prendre en compte l'intensité de prise en charge.
- Donner de la visibilité aux établissements de santé.
- Garantir l'équité et le libre choix des patients.

« Alors que les troubles liés au contexte sanitaire se multiplient et que les acteurs de la psychiatrie doivent faire face à une recrudescence des hospitalisations, le secteur privé joue un rôle primordial dans les prises en charge de la dépression, du trouble du comportement alimentaire, des addictions et des troubles bipolaires. Il prend en charge près de 30 % de l'activité d'hospitalisation en psychiatrie et santé mentale partout sur le territoire pour seulement 8 % des financements de l'assurance maladie ». déclare Marc Laidet, président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée - Psychiatrie (FHP-PSY).

« Comme le secteur public, le privé est confronté à d'importantes difficultés avec un manque de psychiatres et de pédopsychiatres. Au moment où des réformes vont s'engager pour faire évoluer le financement et le système de soins de la psychiatrie, il est urgent qu'elle devienne enfin une véritable priorité de santé publique ! » déclare Lamine Gharbi, président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP).

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :



Contact presse : Nathalie JARRY

Direction de la communication

T : 06 60 85 96 33

www.fhp.fr

